

COLLECTE DES DÉCHETS VERTS EN PORTE À PORTE



À compter du **28 septembre**, la Ville de Mougins vous propose un service **gratuit** de collecte des déchets verts en **porte-à-porte**. Le service Allo Mairie offrira ainsi aux mouginois une solution complémentaire au compostage et à l'apport volontaire en déchetterie.

QUAND?

Pendant la période de forte production

→ 28 septembre > 30 novembre 2020

→ Avril > juin 2021

COMMENT?

Sur simple RDV par email à
dechetsverts@villedemougins.com

QUOI?

Quels sont les déchets collectés ?*

Feuilles mortes // Fleurs et plantes fanées // Tailles et petits branchages**

Quantité totale maximale collectée par foyer : **2 m³**



Dépot la veille de la collecte à partir de 18h

→ Devant le domicile***

→ Sur le domaine public en bordure de voie

Sans entraver la libre circulation des usagers

OÙ?

NON

Ne sont pas acceptés :

- Tontes de pelouse, gros branchages, souches, troncs
- Déchets de cuisine, pots de fleurs, cendres



Si les consignes ne sont pas respectées (utilisation de récipients non conformes, poids excessif, sur chargement des sacs...), les déchets seront refusés à la collecte.

*Pour être collectés, les déchets devront être présentés uniquement dans les contenants adaptés (sac spécial de collecte des végétaux de 160 litres max, poubelles avec 2 poignées opposées sans couvercle de 100 litres max, caquettes bois).
À L'EXCLUSION DE TOUT AUTRE CONTENANT

**Présentés en fagots ficelés avec des liens naturels et biodégradables (sans fil de fer et sans liant plastique), d'une longueur maximum d'1 mètre, d'un diamètre inférieur à 5 cm. Le poids des fagots devra être inférieur à 15 kg.

***À l'issue de la collecte et afin d'éviter les vols, les poubelles et sacs réutilisables seront déposés derrière le portail.



QUE DEVIENNENT MES DÉCHETS VERTS ?

Ils sont envoyés dans un centre de compostage où ils seront traités pour être transformés en compost.

LE COMPOSTAGE À DOMICILE

Pensez également au compostage individuel.

Un kilo de déchets verts composté à domicile ne coûte rien ; il ne consomme pas d'énergie pour son transport et devient ainsi une richesse pour votre jardin.

Un geste simple pour la Planète !

Comment ça marche?

La ville de Mougins en partenariat avec la CACPL met à disposition des administrés mouginois des composteurs individuels qui permettent de recycler les déchets organiques de la famille et du jardin, les déchets de cuisine comme les épluchures et les restes de repas (sauf poissons, viandes et os), les coquilles d'œufs, le marc de café, le thé, les infusettes, ainsi que les autres déchets : les fumiers d'animaux, les cendres de bois, la sciure, les copeaux de bois non traités, les serviettes en papier (essuie-tout), etc.



**Pour toute demande de dotation « gratuite »
d'un composteur individuel**

04 89 82 2022

collecte@cannespaysdelerins.fr